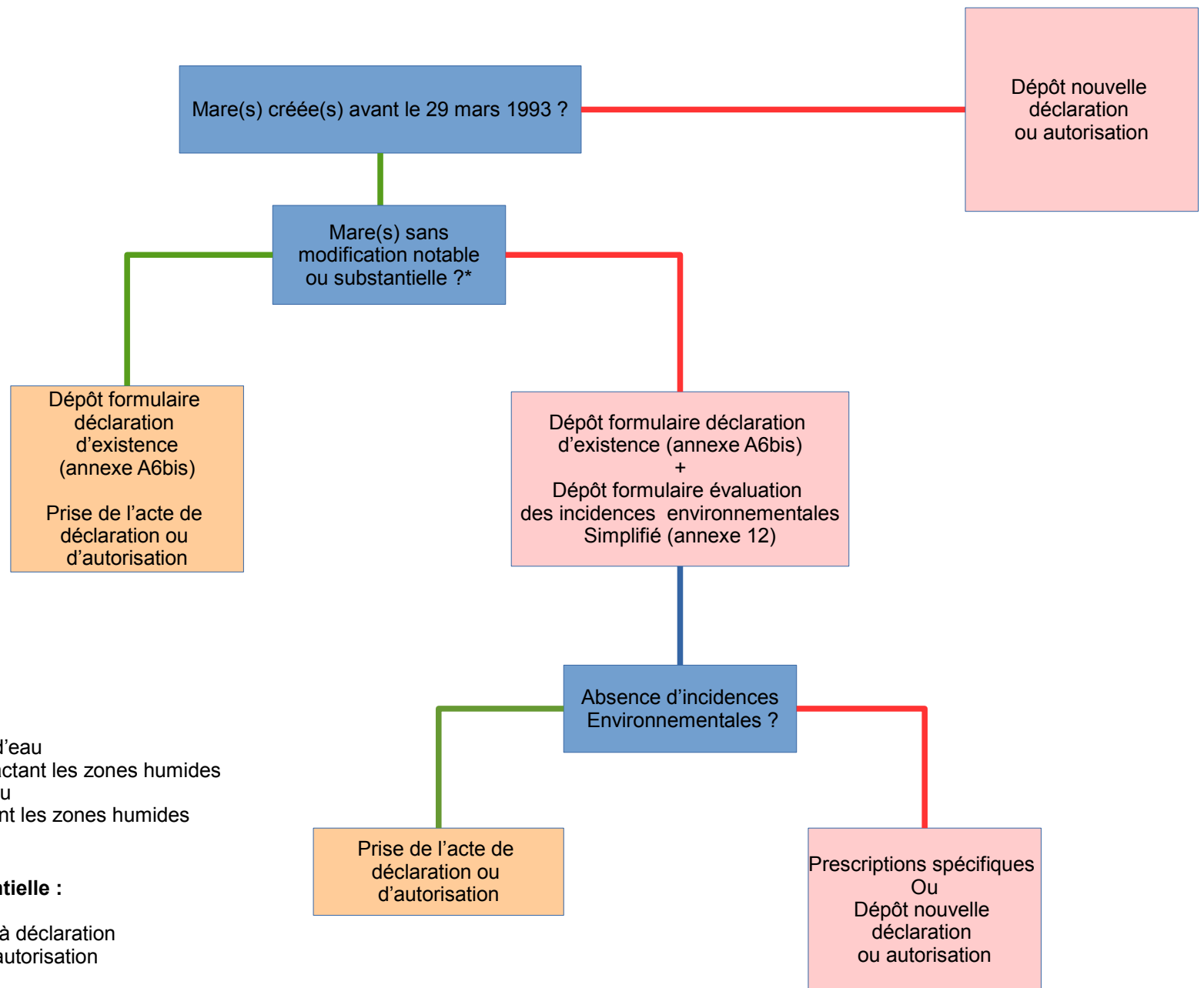


ANNEXE 11 - DOCTRINE REGULARISATION PLAN D'EAU – Logigramme régularisation des mares de chasse

— oui
— non



Seuil loi sur l'eau

Déclaration : 1000m² pour les plans d'eau
 Déclaration : 1000m² pour IOTA impactant les zones humides
 Autorisation : 3ha pour les plans d'eau
 Autorisation : 1ha pour IOTA impactant les zones humides

Seuil modification notable/substantielle :

1000m² pour les plans d'eau soumis à déclaration
 20 % pour les plans d'eau soumis à autorisation